

CONNAISSANCE DE BASE EN ELECTRICITE



Durée : 5 jours, 35 heures

Nombre de stagiaires : 10 maximum

1/2

Personnes concernées

Toute personne sans connaissance dans le domaine électrique, ayant à intervenir sur des installations basse-tension

Prérequis

Lire et comprendre la langue française

Objectif

Acquérir les fondamentaux de l'électricité

Identifier et mesurer les principales grandeurs électriques d'une installation (générateurs, récepteurs)

Analyser les différents modes de branchement (série, parallèle)

Comprendre les principes élémentaires et fondamentaux dans le domaine de l'électricité

Connaitre les dangers de l'électricité et être capable d'analyser le risque électrique dans son activité.

Avoir un comportement adapté lors des consignations électriques.

Programme

Théorie :

Sensibilisation aux risques électriques

Publication NF C 18-510.

Opérations dans l'environnement

Les bases de l'électricité, tension, courant, puissance, énergie, la loi d'Ohm et ses dérivés, les puissances électriques

Du courant continu au courant alternatif sinusoïdal, leurs utilisations

Le magnétisme

Le comportement du courant au travers des récepteurs, le circuit résistif, le circuit inductif, le circuit capacitif

Le principe de fonctionnement au travers de différents appareils, le redresseur, le transformateur, le moteur

Travaux hors tension en BT.

Interventions en BT.

Appareillage électrique BT

Pratique :

La loi d'Ohm, les grandeurs électriques (tension, intensité, puissance), le moteur, le transformateur, le redresseur

Mises en situation

.../...

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

Courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

HE-CBE-01-2019

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
<http://neoprev.com>

Méthodes pédagogiques

Alternance théorique et pratique

Expositive/interrogative

Mise en situations pratiques

Evaluation et validation

A l'issue de l'évaluation théorique et pratique, le formateur sera en mesure d'émettre un avis écrit permettant au chef d'établissement d'habiliter son personnel en conséquence.